

Notre enquête sur « le fonctionnarisme syndical »

«Paris, le 17 mars 1922.

«Mon cher Sébastien,

«C'est par les bons soins d'un camarade que j'ai eu connaissance de l'enquête faite par la R.A. sur le Fonctionnarisme syndical, étant à l'hôpital, victime d'un accident du travail, qui m'y a tenu 18 jours, ceci à la suite d'une chute de 8 mètres, l'échafaudage s'étant rompu.

«Je te remercie d'avoir pensé à avoir mon point de vue sur une question qui a fait dire bien des paroles et couler beaucoup d'encre. Quoique ne me considérant pas comme une notoriété dans le mouvement syndical, c'est avec plaisir que je ferai connaître mon appréciation sur le sujet de votre enquête.

«Ayant occupé une fonction pendant près de deux années, je dirai tout mon état d'esprit. En ce qui concerne la première question, je réponds affirmativement. Quoique n'en étant pas partisan, j'aimerais à ce que cela fût comme le désire Le Meillour, mais hélas, il y a loin du rêve à la réalité. Il faut des permanents, car le dévouement désintéressé existe peu chez les individus; j'en ai eu l'expérience pendant mon séjour au secrétariat, c'est ce qui fait peut-être qu'aujourd'hui, mon état de santé a à s'en ressentir, et pourtant je n'étais pas seul à travailler; je puis certifier que si notre organisation n'avait pas décidé la création de délégués à la propagande je me demande où seraient aujourd'hui les effectifs que nous possédons, et qui, pourtant, ne sont pas ce qu'il devraient être. L'on a l'habitude de considérer ces camarades comme occupant une sinécure. Je le regrette, car il faut avoir un certain courage pour faire une telle besogne et qui a de nombreux risques par les temps qui courent. Néanmoins, si je

juge utile le maintien des fonctionnaires jusqu'à ce qu'un autre état d'esprit se manifeste dans la masse, et qu'elle veuille bien comprendre que c'est elle qui doit faire son travail elle-même, j'estime qu'il y a lieu de limiter le mandat donné aux dits fonctionnaires. J'ai défendu cette thèse qui est déjà en application depuis longtemps dans mon syndicat, au Congrès Fédéral de Dijon (mai 1921), et l'application en est également faite à notre Fédération du Bâtiment. La durée du mandat peut-être fixée à deux années. Le fonctionnaire peut être élu pour un an et rééligible l'autre année, ou élu pour deux ans de suite. Il doit s'écouler une période, au minimum un an, pendant laquelle le camarade sortant de fonction ne pourra occuper aucun emploi rétribué dans une organisation syndicale, car je me rappelle le passé, où, chassés par la porte les individus, qui sont aujourd'hui adversaires, savaient si bien rentrer par la fenêtre, et oubliaient par trop leur métier qu'ils ne referont du reste jamais, ayant contracté de funestes habitudes qu'ils conserveront maintenant toute leur vie, et qui peut-être, je peux même dire certainement, sont cause de toutes leurs bassesses.

«Ceci dit, il faudra, une bonne fois pour toutes que le discrédit qui jaillit sur le camarade qui occupe une fonction, cesse, car c'est peut-être un peu la raison que personne ne veut aujourd'hui prendre un poste rémunéré, tant l'on a l'habitude de mettre tout le monde dans le même sac; et il y a là un danger, car nous sommes tellement pauvres en militants que nous ne devons décourager personne, sinon le mouvement s'en ressentira. Celui qui a l'occasion de faire quelques tournées de propagande en province, de lui-même a dû en tirer une déduction comme moi-même, et pourtant nous entrons dans une ère nouvelle, où il va falloir passer de la parole aux réalisations et sortir du vieux corporatisme étroit qui a guidé notre mouvement jusqu'à ces jours. Pour cela il y a lieu d'activer la formation des syndicats d'industrie qui supprimeront un bon nombre de fonctionnaires.

«Inutile de dire que j'entends que les fonctionnaires ne soient pas des dictateurs, mais ceux qui exécutent les décisions des conseils. Rien de plus.

«2^e question. – En ce qui concerne la trésorerie, il serait préférable que les trésoriers qui généralement sont choisis parmi les corporants, soient à l'avenir des comptables; mais les secrétaires devront toujours être choisis parmi les camarades aptes à remplir le poste et dans les syndicats de l'industrie, auquel le syndicat est rattaché, ceci parce qu'il est impossible, dans les conflits qui surgissent chaque jour avec nos employeurs, qu'un employé quelconque puisse discuter de questions techniques avec ceux-ci, comme cela arrive dans notre industrie, jusqu'à 6 et 7 fois dans une même journée.

«3^e question. – Je crois que la propagande faite par des camarades appointés juste pendant l'accomplissement de leur mandat et cessant avec celui-ci ne peut qu'avoir de bons résultats, mais simplement pour la propagande; car là aussi, si, dans chaque chantier, atelier ou bureau, des conseils étaient formés, se répartissant la besogne, s'occupant moitié des questions techniques, moitié du recrutement et formant deux commissions distinctes, il n'y aurait pas besoin de délégué, ce qui économiserait les frais formidables occasionnés par les déplacements, chemins de fer, etc... Mais toujours la même question... C'est à qui se défilera quand le travail arrive, chacun étant partisan plus que son voisin du moindre effort.

«Il y aurait tant à dire sur cette question, et j'ai déjà pris beaucoup de place. J'espère quand même que le renouveau viendra et je ne désespère pas. Peut-être à un certain moment nous pourrions envisager la suppression des fonctionnaires dans les organisations syndicales. Mais faire cela d'un coup, parce que les hommes de la rue Lafayette ont galvaudé l'honneur qui leur était fait à eux et à leurs amis de représenter (bien mal du reste) la force formidable du prolétariat organisé? Je dis

que ce serait folie et que fatalement le mouvement s'en ressentirait. Ce qui importe c'est de limiter le mandat des camarades prenant une fonction rétribuée, de façon qu'allant se retremper parmi leurs camarades, ils n'oublient pas leurs peines et leurs souffrances, et qu'ils puisent là une nouvelle énergie pour la lutte de chaque jour.

«Crois, mon cher Sébast, à mes sentiments fraternels.

H. Jouve, *du Bâtiment de la Seine.*

* * * *

C'est entendu: ses abus furent tels, que personne n'en veut plus... Tout en le gardant, tout en le maintenant!!!

On va le limiter, le réformer, que sais-je? «Car il en faut, on ne peut pas s'en passer.»

(Comme des patrons.) Vraiment?

Parce qu'on veut toujours centraliser. Parce qu'on garde l'organisation centraliste.

Pour se passer de permanents, il faut abolir la centralisation, il faut l'autonomie des syndicats.

Autonomie! Mot qui effraie même tant... d'«anarchistes».

– Qu'est-ce que l'autonomie?

– Le syndicat majeur, émancipé de la tutelle de Paris, disposant de tous ses actes, et notamment de l'intégralité de ses cotisations. Qu'en dis-tu, eh! province? et toi, syndiqué obscur?

– «Utopie, nous dit-on. Votre autonomie, mais c'est l'isolement, c'est le localisme, le particularisme, l'émiettement des forces syndicales: pas de lien, aucune organisation nationale. Isolement criminel!»

Nous répondons: «C'est dans votre esprit seulement que l'autonomie empêche les syndicats de se connaître, de communiquer entre eux, de se mettre en relations suivies *quand besoin est!*»

Évidemment, pour les amateurs de systèmes, c'est plus commode une armature «toute faite». On commence par créer des cadres, les syndicats n'ont plus qu'à venir s'y ranger; comme c'est facile, comme cela exige peu d'efforts! Un simple vote, une majorité acquise, on emboîte le pas derrière une bannière. Rouge ou orange? Amsterdam ou Moscou? Voilà la seule alternative qu'on offre aux syndiqués. Une fois ces deux «pile ou face» réglés, on respire: nous voilà casés, numérotés, «en règle», agrégés nationalement, donc nous ne sommes pas les localistes; nous voilà groupés dans une internationale, donc nous sommes des internationalistes, notre carte le prouve. Tandis que vous autonomistes, vous êtes des gens de clocher!

– Oui, si une carte d'organisation nationale est un brevet de syndicalisme et d'internationalisme, nous sommes, nous autonomistes, dans une vilaine position.

Mais à qui peut-on faire accroire aujourd'hui que la solidarité ouvrière, l'internationale, qui est la raison d'être du syndicalisme, soit dans le fait d'être affilié à une organisation qui se proclame ouvrière et internationale? À *personne*.

La solidarité ne gît pas dans la carte, la solidarité réside effectivement dans chaque individu conscient, dans chaque syndicat actif.

Or, par les liens centralistes la solidarité est-elle réelle? Le syndicat est-il actif? Bien sûr, la Fédération affecte une part des cotisations qu'elle reçoit aux secours de grèves et autres œuvres dites «de solidarité». C'est là une solidarité automatique, parce que le syndiqué n'y est pas actif: il paye *tant*, les dirigeants de la fédération en règlent l'emploi,

voilà tout. Or, le propre de la solidarité c'est de n'être pas automatique, administrative, c'est d'être une chose vivante, un élan du cœur, une main tendue. Un exemple: en février 1920, lors de la grève spontanée des cheminots, ceux des voies secondaires de l'Oise reçurent *directement* un secours de 200 francs des cheminots des voies secondaires d'un département du Midi. On ne saurait exprimer le réconfort moral, l'attendrissement de ces pauvres diables, payés 8 francs par jour, qui soutinrent stoïquement une grève de trois semaines et ne rentrèrent que sur l'ordre exprès de leur fédération. Nous sommes sûrs qu'ils se souviendront longtemps de ce geste.

Cependant cela ne donnait pas 2 francs par gréviste... Qu'aurait pesé pareil secours venu *anonyme* par le canal de la fédération?

L'armature mécanique, fabriquée, de la G.G.T. ou de toute autre organisation créée de toutes pièces, parlant d'un centre pour accrocher mécaniquement des unités, fait illusion. En réalité, quand des syndicats qui se forment – ou se reforment – éprouvent le besoin d'une liaison, est-il malaisé à leurs secrétaires d'écrire des lettres aux syndicats voisins, ou plus simplement, de faire passer des notes dans les journaux ouvriers de la région?

À quoi servent tant les centres, et, par exemple, les secrétariats d'Ud.? À envoyer des circulaires, à faire des «rapports moraux» et des tournées de propagande. Et-ce bien utile d'avoir pour cela des centres?

Les lettres circulaires (quand il en faut réellement) ne peuvent-elles pas être insérées, dans la majorité des cas, dans les journaux ouvriers locaux? Quant aux «rapports moraux», quelle viande creuse dont les syndicats se passent fort bien! Pour les réunions de propagande, un «Maître Jacques» est-il nécessaire?

Quand bien même le secrétaire de l'Ud. serait un excellent

orateur, est-il documenté sur toutes les questions? C'est impossible: aussi, parfois, il intéresse son auditoire, parfois il débite des phrases vides qui n'apprennent rien aux syndiqués.

Combien il serait préférable de lire, dans les journaux ouvriers, des *annonces syndicales* de ce genre:

«Le syndicat unique de... (*mettons: Gisors, Eure*), voudrait organiser une réunion éducative sur *Le Syndicat et l'Apprentissage* (ou bien sur: *Les huit heures et la femme à l'usine*, ou tout autre sujet...). Prière aux camarades des syndicats voisins qui auraient étudié cette question de lui écrire au plus vite, etc...»

«Le syndicat unique de... (*disons: Thourotte, Oise*) informe les syndicats qui désireraient un conférencier sur le sujet du *Tâcheronnat*, qu'ils peuvent s'adresser à lui.

«Écrire, etc., au camarade X..., libre tel jour, etc...»

Ainsi on aurait des causeries sans prétention faites par des ouvriers connaissant chacun son sujet, et qui établiraient la liaison entre le syndicat dont ils font partie et les syndicats des régions voisines, où ils iraient faire leur propagande.

Frais minimes, éducation mutuelle, fraternité.

Les syndicats uniques gardant leur argent, croit-on, que les secours n'afflueraient pas directement aux grévistes quand le journal ouvrier annoncerait une grève Allons donc! Nous en avons la preuve à Beauvais. *Le syndicat du Textile du Beauvaisis*, qui gardait l'an dernier déjà la quasi totalité de ses cotisations (quelques cotisants à la fédération seulement: ceux qui le voulaient) a versé 1.500 francs aux grévistes du Nord.

L'armature cégétiste, un lien entre les syndicats?

Mais deux syndicats de la même industrie, dans deux localités distantes de quelques lieues, ne correspondaient jamais, s'ignoraient. La fédération? Un centre, relié à des points, les syndicats non reliés entre eux directement.

Ainsi, lors de la grève du textile du Nord, les syndiqués de Beauvais n'apprirent point par la fédération qu'ils faisaient le travail des grévistes de Roubaix... Si Roubaix, au lieu de dépendre d'une fédération, avait fait ses affaires lui-même, n'aurait-il pas appelé chaque syndicat à la rescousse, non de façon grandiloquente et vague, administrative, mais directe, énergique? Que dire de la répartition des secours, de l'exode des enfants, sinon qu'ils furent organisés... administrativement!!!

Ah! camarades, n'imitons pas l'État bourgeois. Celui-ci languit sous le poids de ses administrations centralistes, il étouffe de bureaucratie, dont il ne peut, lui, se passer, parce qu'il veut être le maître, gouverner, – et qui dit gouvernement dit centralisme. Ce mal lui est inhérent.

Mais nous, travailleurs exploités, qui voulons non gouverner, mais nous affranchir tous, non opprimer, mais libérer, nous commettrions une lourde faute en calquant nos institutions sur celles de la bourgeoisie.

Nos organisations doivent être à base égalitaire, sans pouvoir central, sans fonctionnaires, *de façon que tous les syndiqués travaillent à la chose syndicale, chacun suivant ses aptitudes*. Car le fonctionnaire crée l'inertie de la masse: «Nous payons un type, il n'a qu'à s'occuper du syndicat, il est payé pour ça. Nous dormons.»

Que les «centres» aient pu avoir leur utilité au temps où les communications étaient rares et difficiles, c'est incontestable. Mais aujourd'hui qu'il suffit de timbrer à cinq centimes sous enveloppe non fermée (avec la mention «hors sac, copie d'imprimerie») tout article, toute communication à un

journal, aujourd'hui que, partout, l'on peut utiliser le téléphone, envoyer pour trois sous n'importe quelle somme par chèque postal..., à quoi servent donc les fonctionnaires en tant que «lien» entre les syndicats?

Ils sont un vivant anachronisme. Ainsi que toutes les choses périmées, ils disparaîtront, ils doivent disparaître, ainsi qu'ont disparu les «Mères des compagnons», de même que les foires et les pèlerinages si intéressants jadis: centres où se rencontrer, du temps qu'on voyageait à pied ou à âne.

La facilité, la rapidité, la commodité, le bon marché relatif des communications permettent actuellement des rapports directs sans intermédiaire, de syndicat à syndicat: une large décentralisation dans le mouvement ouvrier.

Eugénie et Second Casteu.

* * * *

Première question. – Je ne vois la nécessité, pour tous les organismes syndicaux, d'avoir des fonctionnaires, appointés ou non, que dans la forme d'organisation actuelle du Syndicalisme, forme centraliste. Mais, dans le système fédéraliste tel que nous le concevons, le fonctionnarisme syndical n'aurait plus sa raison d'être: les organisations syndicales, complètement autonomes, ne subissant plus l'autorité d'un Comité directeur – régional ou national – les fonctionnaires actuels disparaîtraient avec leur fonction.

Deuxième question. – En cas de nécessité absolue, dans un organisme syndical, d'avoir un ou plusieurs fonctionnaires rétribués, peu importe que ce soit un employé – comptable de profession – ou un simple syndiqué de la profession représentée dans l'organisme syndical. Ce qui importe au premier chef, c'est que ce fonctionnaire ne soit que l'employé de l'organisation de laquelle il tient les écritures et la comptabilité, mais qu'il n'ait aucune autorité pour parler ou agir en son nom envers nos ennemis de classe.

Troisième question. – La besogne de propagande (recrutement, éducation, etc.) doit, de préférence, être confiée à des camarades syndiqués. Toutefois, la propagande éducative pourrait être faite, en bien des cas, par un militant non syndiqué, parce que non syndicable, et possédant une idéologie ou une philosophie pouvant servir à la propagande éducative au point de vue révolutionnaire.

Quant à la forme de rétribution des propagandistes, elle est subordonnée au système centraliste actuel, qui a la possibilité de maintenir des permanents à la propagande qui peuvent être un danger pour le Syndicalisme au même titre que les autres fonctionnaires, attendu que, mandatés officiellement par un Comité central, ils préconisent surtout la façon de voir et d'agir de ce Comité.

Les propagandistes devraient être des militants sans mandat, agissant par conviction et dévouement à la cause et rétribués, lorsqu'il y a nécessité absolue, par les organisations qui les ont sollicités.

Au pis aller, les Bourses du Travail ou Unions locales devraient être seules qualifiées pour organiser la propagande dans leur rayon et avec les militants qui leur conviendraient.

Quatrième question. – Le fonctionnaire n'étant plus qu'un employé dans l'organisme syndical, il n'y a pas lieu de limiter le temps de fonction.

D'autre part, dans la forme actuelle du Fonctionnarisme syndical, je pense qu'il peut être dangereux de fixer une période plus ou moins courte d'activité des fonctionnaires rétribués, qui pourraient penser ainsi et agir en conséquence: «Pourquoi me faire de la bile? Ma mensualité viendra au bout du mois et, que je fasse blanc ou noir, au terme du délai prévu, je serai balancé.» Le fonctionnaire syndical penserait et agirait comme un fonctionnaire d'une administration quelconque, qui attend la fin du mois et pense que, dans x

années, il aura sa retraite, qu'il n'a pas besoin de s'en faire.

Le mieux, c'est la suppression du Fonctionnarisme actuel pour laisser la place aux bonnes volontés, aux militants bénévoles, au véritable militantisme.

Cinquième question. – La réponse à cette question est contenue dans la précédente.

F. Rose, *du Bâtiment d'Amiens*

* * * *

«Brest, le 16 mars 1922.

«Cher Camarade S, Faure,

«Dans la *Revue Anarchiste*, tu demandes à des syndicalistes de bien vouloir répondre à ton questionnaire, sur le... fonctionnarisme syndical.

«Puisque je suis du nombre des syndicalistes cités, voici ce que je pense de ce... fonctionnarisme syndical!

«D'abord j'affirme que le... fonctionnarisme... a été, et est plus que jamais la *plaie* du syndicalisme en France.

«Les faits sont là crevant les yeux.

«Qui oserait les nier? Les fonctionnaires syndicaux et leurs adorateurs eux-mêmes parbleu!

«1° On peut affirmer, sans risquer d'être démentis par des camarades sincères, que les... fonctionnaires syndicaux... ont depuis quelques années déjà, tué chez nous, dans ce pays, toute camaraderie, toute liaison étroite entre les syndiqués et les militants, anéanti l'esprit d'initiative, refoulé l'esprit de révolte, en un mot, d'un corps sain ils ont fait une loque sans force et presque sans vie.

«2° À mon point de vue, les petites organisations syndicales peuvent se passer de permanents: la besogne tant administrative que de propagande, pouvant, devant être faite sans exagération de fatigue pour les militants, par ceux-ci, en se partageant cette besogne.

«Pour les syndicats, comptant des milliers d'adhérents, par exemple dans les grands centres industriels, et les administrations, il est possible, il est souhaitable que la partie administrative soit assurée par un ou deux comptables de métier, rétribués selon le taux des salaires appliqués dans la région.

«Ce ou ces employés administratifs, contrôlés régulièrement par des ouvriers syndiqués ayant des connaissances en comptabilité.

«Pour la propagande à l'intérieur du syndicat! Même besogne que pour les petits; que les militants, à tour de rôle, organisent les réunions et les soirées éducatives.

«Pour la propagande générale, extérieure au syndicat, à la ville, ou à la région, elle incombe aux militants groupés dans la même Union locale ou Bourse du Travail, ou Union départementale.

«En tenant compte de l'impossibilité où se trouvent la plupart des militants de quitter à tout instant l'usine, le chantier ou le magasin, sans qu'il n'y ait pour eux risque de renvoi, ces camarades peuvent, dans la Bourse du Travail ou l'Union départementale, s'organiser et, à tour de rôle, pour une période de un, deux ou trois mois, parcourir des régions choisies par eux pour éduquer les travailleurs et les organiser économiquement. Durant ces périodes très courtes, ces militants ne toucheraient que les salaires moyens établis dans la région.

«Mais que toujours, la tournée de propagande terminée, le camarade retourne au travail à son usine, ou magasin. Voilà

pour moi la meilleure façon de détruire le fonctionnarisme syndical, d'inspirer confiance à nos camarades syndiqués et de susciter l'esprit d'initiative; et l'on ne verra plus des hommes osant parler au nom des ouvriers et ne connaissant plus rien de leurs souffrances et de leurs désirs, parce que fonctionnaires depuis 10, 15 ou 30 ans.

«Au pis aller, là où des organisations syndicales choisiraient des militants ouvriers comme permanents pour la partie administrative, que ces derniers n'y séjournent qu'un temps très court et jamais rééligibles.

«3 ou 6 mois pour un syndicat et une Bourse du Travail ou Union départementale, et un an pour les fédérations ou C.G.T. au maximum.

«J'ai soutenu ce point de vue, il y a deux ans, à la Commission exécutive de l'Union départementale du Finistère, à Landerneau.

«Voilà, à mon humble avis, une façon de décongestionner au premier chef un organisme comme la G.G.T.

«Rien de tel également pour décentraliser et appliquer enfin le fédéralisme.

«Voilà, brièvement établie sur le papier, ma pensée sur le fonctionnarisme syndical et la façon d'y remédier,

«À toi fraternellement.

René Martin, *des Dockers de Brest.*